REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de VERNON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 avril 2023

Date de convocation : 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Etaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présents	Absents	Procurations
HÉRAULT	Bertrand	X		
REVERDY	Philippe	X		
CANTON	Ingrid	X		
ANCELIN	Emilie	X		
AUBOYER	Carole	X		
BESSON	Julien		X	Bertrand HERAULT
BOSSIS	François	X		
COURTOIS	Jean-Marie	X		
DAUGER	François	X		
PAINAULT	Stéphane	X		
PÉTONNET	Anne-Marie	X		
RIGOLET	Nadège	X		
CM en exerc.	12			
Quorum	7			
Présents	11			
Votants	12			

Secrétaire de séance : Ingrid CANTON

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Démission de David CHOLLET de sa fonction de conseiller municipal à dater du 1er mars 2023.
Le Maire, Bertrand Hérault, prend acte de sa décision, avec regret et le remercie de son engagement à ses côtés, depuis 9 ans.

Délibération n° 13/2023 CG COMMUNE
Délibération n° 16/2023 CG LOTISSEMENT
Délibération n° 19/2023 CG MULTI-COMMERCE
Délibération n° 22/2023 CG TRANSPORT
Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les opérations de créances et de dépenses ;
Après avoir entendu et approuvée les comptes administratifs de 2022 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
L'assemblée déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'ensemble des budgets de la commune de Vernon de l'exercice 2022 par le receveur municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Bertrand HERAULT, Maire, ne prend pas part au débat et confie à Philippe REVERDY, 1er adjoint, le soin de présenter les comptes administratifs.

Après avoir approuvé les comptes de gestion du receveur, le Conseil Municipal, examine les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022, arrête et vote à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

Délibération n° 14/2023
Objet : Compte Administratif 2022 - COMMUNE

Recettes de fonctionnement	662 943.48
Recettes d'investissement	274 190.31
Dépenses de fonctionnement	583 176.94
Dépenses d'investissement	483 579.85
Résultat global de clôture	**- 129 623.00**

Délibération n° 23/2023
Objet : Compte Administratif 2022 - TRANSPORT SCOLAIRE

Recettes de fonctionnement	26 766.48
Recettes d'investissement	3 050.00
Dépenses de fonctionnement	28 087.50
Dépenses d'investissement	0.00
Résultat global de clôture	**+ 1 729.98**

Délibération n° 20/2023
Objet : Compte Administratif 2022 - MULTI-COMMERCE

Recettes de fonctionnement	11 589.43
Recettes d'investissement	11 042.00
Dépenses de fonctionnement	13 884.45
Dépenses d'investissement	7 141.14
Résultat global de clôture	**+ 1 605.84**

Délibération n° 17/2023
Objet : Compte Administratif 2022 - LOTISSEMENT

Recettes de fonctionnement	163 845.03
Recettes d'investissement	166 407.19

Dépenses de fonctionnement	166 786.00
Dépenses d'investissement	68 988.85
Résultat global de clôture	**+ 94 477.37**

Délibération n° 15/2023
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent de 462 818.77
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 211 725.84
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 251 092.93

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de 228 625.84

Délibération n° 18/2023
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT- LOTISSEMENT

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : déficit 2 940.62
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 2 940.62

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de 68 988.85

Délibération n° 21/2023
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT - MULTI-COMMERCE

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent de 14 595.70
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 14 595.70

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 8 058.93

Délibération n° 24/2023 CG TRANSPORT
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT - TRANSPORTS

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : 0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0.00

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 38 120.64

Délibération n° 25/2023
Objet : Vote des taux fiscaux 2023

Par délibération du 10 mars 2022, le conseil municipal avait maintenu les taux des impôts à :

- TFB : 34.80 %
- TFNB : 44.56 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636b sexies du CGI.

Bien que la loi de finances 2023, pour alléger la facture inflationniste des collectivités applique une majoration forfaitaire des bases fiscales de 7.1%, afin de renforcer les mesures de la LFI 2023, il est proposé, d'augmenter de 1% les taux d'imposition en 2023 et de les porter à :

- TFB : 35.15 %
- TFNB : 45.00 %
- TH (Rs) : 24.17 %

La proposition est soumise aux votes de l'assemblée.
A la majorité des membres présents, la proposition est adoptée

Délibération n° 26/2023
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE

Dépenses/Recettes de fonctionnement	887 393.93
Dépenses/Recettes d'investissement	607 097.84

Délibération n° 27/2023
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT

Dépenses/Recettes de fonctionnement	98 998.85
Dépenses/Recettes d'investissement	137 977.70

Délibération n° 28/2023
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - MULTI-COMMERCE

Dépenses/Recettes de fonctionnement	26 911.70
Dépenses/Recettes d'investissement	19 950.93

Délibération n° 29/2023
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - TRANSPORTS

Dépenses/Recettes de fonctionnement	29 400.00
Dépenses/Recettes d'investissement	41 170.64

Délibération 30/2023
Objet : Aide à la mobilité Ethan LAFOND

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2019 instaurant une aide financière exceptionnelle pour faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes de la commune ;
Vu la convention de partenariat signée avec l'Auto-Ecole du Château à Civray ;

Vu la demande présentée au nom de Ethan LAFOND, domicilié sur notre commune, au lieu-dit « Vanzelle ».

Il est proposé aux membres du conseil :
- de délibérer pour l'attribution de l'aide financière au centre d'examen Auto-Ecole La Pictavienne – 184 Bis Avenue de la libération à POITIERS ;

Après en avoir débattu :
- l'assemblée prend acte de la demande ;

- confirme que la commune assurera le versement de la somme de 300 € au centre de formation pour l'examen du permis de conduire de Ethan LAFOND, à l'Auto-Ecole La Pictavienne de POITIERS.

Questions diverses :

- Information DIA, vente de la propriété C 637 – C 638, 5 allée Léo Ferré par Maître SAPIN – GUILBARD, Notaire à POITIERS ;

- Information DIA, vente de la propriété D 217 D 218 D 219 (droit indivis de 1/12ème pour la parcelle D 221) 3 rue de la récréation par Maître THOMAS-GIRAULT, Notaire à POITIERS ;

- Information DIA, vente de la propriété H 873 au lieu-dit « cour la vache » 25 rue du champ du four, par Maître LEVESQUE-LECUBIN, Notaire à VIVONNE;

Le Président,
Bertrand HÉRAULT

La secrétaire,
Ingrid CANTON